

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 4 JUILLET 2023**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents excusés avec pouvoir : 8

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 28 juin 2023

**Date d'affichage** : 28 juin 2023

#### **Étaient présents** :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Marinette SERVAN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

#### **Étaient excusés** :

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Clément JACQUIER.  
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.

Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Christian BARTHELEMY

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Mme Sandra KIENTZI.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques FAGARD.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Leila CHEVALIER.

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques PERTEK.

#### **Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2023-07/61 : ENEDIS – COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE  
CONCESSION DE L'ANNÉE 2022 - COMMUNICATION  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20230704-DEL\_2023\_07

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité ;

Considérant qu'ENEDIS a transmis à la Commune, collectivité concédante, un compte rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir été invité par Monsieur le Maire à en débattre,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **PREND ACTE** de la communication du compte-rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2022, étant précisé qu'aucun conseiller municipal n'a souhaité prendre la parole pour engager le débat.

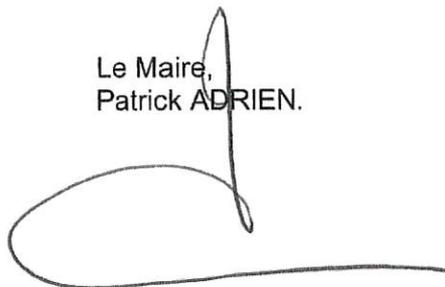
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Christiane MERY  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : - 6 JUIL. 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 7 JUIL. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20230704-DEL\_2023\_07